Bulletin Académique SNEP-FSU Aix-Marseille Périodique inscrit

Bulletin

N° 252

22/10/2018



12, place du Gal de Gaulle Mel : s3-aix@snepfsu.net 13001 Marseille Site : www.snepfsu-aix.net

Directeur de publication : Andjelko SVRDLIN Bimestriel CPPAP n° 1021S08032

Déposé le 22/10/2018

Elections: Soyez acteurs de votre avenir avec le SNEP!



EMPLACEMENT RESERVE POUR L'ETIQUETTE



Suites aux annonces
budgétaires pour l'année
2019 enterrant de fait la priorité
à l'Éducation Nationale,
la FSU, appelle les personnels de
l'Éducation Nationale à la

GREVE le **12** novembre



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN



Avec le SNEP et la FSU,

une profession rassemblée,

ça change tout!

LETTRE du SNEP Aix - Marseille à Renaud MUSELIER,

Président de la Région PACA



Monsieur DUMAX-BAUDRON Jean-Claude Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille 12, place du général De Gaulle - 13001 Marseille Mail: s3-aix@snepfsu.net



A Marseille, le 04 octobre 2018

Monsieur, le Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lors de la tenue des différentes assemblées de l'UNSS, notre organisation syndicale académique, le SNEP-FSU Aix-Marseille, a pris connaissance de la baisse drastique de la subvention, allouée au service régionale UNSS de notre académie par le Conseil Régional PACA dont vous êtes le président. Le passage de 150.000 à 90.000 euros nous laisse pantois. Dans le même temps, l'académie de Nice qui est aussi sous votre gouvernance, subit le même sort en passant de 100.000 à 60.000 euros. L'économie faite de 100.000 euros sur les deux académies nous questionne sur deux points. Quel est l'objectif premier de cette opération ? Et dans quel cadre se fait-elle ?

A la première interrogation, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président du Conseil Régional PACA, que l'UNSS est une fédération très dynamique qui affilie les associations sportives des établissements scolaires (collèges et lycées) dans le cadre du sport scolaire. C'est une composante originale de la politique éducative française. Au plan national, ce sont plus d'1 million de licenciés (3° fédération française en nombre de licenciés) dont 42% de filles (1° fédération française en nombre également). Au niveau de l'académie d'Aix-Marseille, pour l'année scolaire 2017-2018, nous comptabilisons 46.797 licenciés dont 18.697 filles. Si votre concept de modernisation profonde, axe principal de votre parti politique pour rénover le système éducatif français, passe par la baisse de façon sévère des subventions alors le SNEP-FSU Aix-Marseille se positionne en contre.

De notre point de vue, l'UNSS représente le « sport noble », non intéressé, non mercantile dont nos élèves-licenciés(es) sont les ardents(es) acteurs/ actrices. Notre fédération est reconnue et soutenue par tous les partenaires du sport scolaire dans l'application de la mission de service public à finalité éducative et sociale dont elle a la charge. Sa réussite n'est plus à démontrer. La diversité des activités physiques, sportives et artistiques proposées aux jeunes collégiens et lycéens et le nombre de compétitions organisées dans la région PACA, montrent une grande vitalité. Cela explique notre surprise et incompréhension à l'annonce de cette baisse injustifiée à nos yeux et impopulairement perçue par toute la profession. Ce que vous avez ordonné va mettre à mal financièrement les services régionaux UNSS et les associations sportives de l'académie. Nos jeunes licenciés(es) seront les premiers à subir les conséquences de votre décision. Par une baisse du budget, ils auront moins de déplacements donc moins de compétitions. Nos compétiteurs seront en difficulté pour rivaliser au plan national dans les championnats de France car tous les Présidents de région n'appliqueront pas une telle mesure.

Une des réponses que le SNEP-FSU d'Aix-Marseille apporte pour vous convaincre de rétablir la subvention à son niveau antérieur, se trouve dans le programme de votre parti politique. En effet, nous sommes convaincus que l'UNSS régional remplit de façon « efficace » sa mission de service public du sport scolaire au sein de la société française. Alors pourquoi un tel désengagement de votre part?

En fervents défenseurs du sport scolaire, nous pensons que l'option de faire des économies n'est pas la bonne. Conformément aux critères de « Réussite » et de « Mérite » évoqués dans votre programme, il serait judicieux que vos services revoient à la hausse la subvention. Vous montrerez ainsi un gage de confiance et de reconnaissance qui permettrait de maintenir la qualité des prestations offertes à notre jeune public.

Le cadre dans lequel s'effectue cette baisse nous interpelle également. En effet, la fusion des deux académies est à l'étude mais elle n'est pas effective. Or, si nous reprenons les chiffres cités ci-dessus, nous constatons que, la seule subvention donnée jusqu'alors à Aix-Marseille est attribuée, aujourd'hui, aux deux académies dont vous avez la gestion. Vous anticipez la fusion alors qu'elle devrait être mise en place qu'à partir de 2019-2020. Ainsi, vous mettez en évidence et en avant première ce que sera effectivement la fusion des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Nous percevons bien l'intérêt du politique à vouloir accélérer les fusions afin de gérer le territoire à moindre frais. Le démantèlement du service public tel que vous l'envisagez, par réduction des subventions, engendrera inéluctablement une baisse quantitative et qualitative des prestations proposées par nos associations sportives et notre fédération.

L'action que vous menez, donnera à réfléchir à tous les acteurs du service public en général et d'Éducation en particulier pour combattre et refuser toute fusion précipitée dans notre région et plus largement au plan national. Nous pensons aux enseignants mais également aux familles représentées par les fédérations de parents d'élèves et aux élus.

Monsieur le Président du conseil régional PACA, le SNEP-FSU d'Aix-Marseille vous demande de rétablir les subventions au niveau des années antérieures. Dans l'attente d'une réponse très favorable, nous restons bien évidemment à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Régional PACA, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille

Copie à :

Monsieur Beignier, Président du Conseil Régional UNSS Monsieur Laurent Wauquiez, Président de « Les Républicains » Monsieur Hervé Morin, Président de « Régions de France »





A en croire les médias, Tout ce que fait le Ministre JM BLANQUER est réussi ... Alors que tout fout le camp!





C'est dans un contexte politique désastreux que s'écrit cet édito. Après les démissions successives de Nicolas Hulot et Laura Flessel, c'est au tour de Gérard Collomb, Ministre d'État et n°2 du gouvernement Philippe, de ne plus soutenir l'action et la façon de gouverner du chef de l'État et de son premier ministre... Les satellites de lupiter foutent le camp !!!

Moins médiatisé mais tout aussi important pour notre profession, une autre instance, le Conseil Supérieur des Programmes, connait une vague de démissions au plus haut niveau. En l'espace d'un an, le président, la vice-présidente et aujourd'hui la vice-présidente d'ATD Quart Monde, Marie-Aleth-Grard, membres du CSP, ont démissionné. Ils déclarent ne plus être en phase avec les méthodes utilisées. Le CSP serait devenu une chambre

d'enregistrement où la discussion serait impossible. N'étant plus écoutés... ils claquent la porte !!! Dans le même temps, 15 associations disciplinaires de professeurs dénoncent «le manque de transparence autour des nouveaux programmes du lycée ».

Un mois après la rentrée, la réforme du lycée n'est toujours pas finalisée. Les programmes sont encore dans les cartons. La « personnalisation des parcours » qui doit permettre à l'élève de choisir trois enseignements de spécialités en classe de première à la rentrée 2019 est encore en chantier, ce qui inquiète les élèves et les familles. A l'heure actuelle, la préoccupation des enseignants se fixe sur l'implantation des spécialités. La nouvelle carte scolaire des spécialités établie sur « un périmètre raisonnable » soulève la question de la proximité des établissements et pose, de nouveau, des questions lourdes sur la mise en réseaux des établissements scolaires avec tout ce que cela entraine en terme de mobilité... Sujet brûlant pour nos départements alpins. L'EPS étant bannie des 12 spécialités on pourrait croire que nous sommes épargnés par cette menace. La réalité est tout autre en particulier dans les L.P. où l'EPS voit son volume horaire d'enseignement baissé. La sécurité de garder son poste dans le même établissement est menacée !!! Tout fout le camp !!!

Alors que les spécialités ne seront connues qu'en janvier, la circulaire Procédure d'orientation en fin de seconde n° 2018-115 du 26-9-2018 stipule qu' « Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, les établissements accompagnent les élèves et leurs familles dans la construction de leur projet personnel et l'appropriation des enseignements de spécialité proposés ». Ce décalage temporel institutionnel plonge les Professeurs Principaux dans l'impossibilité de répondre de façon précise aux questions des élèves et des familles. A vouloir aller au plus vite, le ministère ne permet plus de répondre plus

aux textes qu'il met en place... La qualité de Service Public d'Éducation fout le camp !!!

Dans notre académie, en ce début d'année, la hausse des effectifs en Éducation Prioritaire dépasse parfois les repères académiques. Or, le 2 octobre, le ministre annonce le gel de la carte de l'éducation prioritaire et la mise en place d'un rapport piloté par Pierre Mathiot. Il doit « dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves". Face à un budget contraint dicté par Bercy, ce rapport peut tout remettre en question... Horaires, effectifs, primes. Les stratégies collectives élaborées au sein d'un établissement ou à titre personnel pourrait être menacées et foutre le camp aussi !!!

Pendant ce temps, pour pallier au manque de postes, le ministre envisage de contraindre les enseignants à 2 heures supplémentaires au lieu d'une. En évoquant « l'augmentation individuelle des rémunérations", le ministre ignore de fait le surcroit de travail et la pénibilité de notre métier. Imposer une deuxième heure affectera le nombre de postes au concours et touche aussi au statut... C'est une attaque frontale que le SNEP-FSU refuse vigoureusement. Sinon le statut foutra le camp !!!

Le SNEP-FSU Aix-Marseille condamne cette politique éducative mise en place dans la précipitation et qui malmène et fragilise notre discipline. Nous dénonçons la mise sous tutelle de l'Éducation Nationale par Bercy. Nous revendiquons une autre approche de la réussite éducative et sportive pour tous nos élèves par l'attribution de moyens financiers et humains. C'est ensemble que nous devons lutter. Comme chaque année, le SNEP Aix-Marseille programme des rendez-vous sous forme de stages, colloques, rencontres... Vous trouverez dans ce bulletin page 6 les incontournables (Carrières/Conditions de travail, Mutations...) mais aussi des stages qui reviennent régulièrement comme le colloque «l'EPS et l'école de demain» ou le stage «Sécurité/Responsabilité » d'une grande importance au vu du nombre croissant de dossiers, ces dernières années. Je vous invite à vous inscrire afin que nous puissions nous rencontrer pour échanger sur ces divers sujets.

Pour terminer, nous avons aussi une échéance à ne pas rater, les élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018. A l'heure où le paritarisme est attaqué, s'exprimer massivement pour le SNEP et la FSU, c'est montrer votre attachement à la seule organisation qui vous défend face à toutes les dérives et menaces potentielles que vous pouvez connaître dans votre carrière de professeur d'EPS.

4 minutes devant l'écran pour être défendu pendant 4 ans ce n'est rien en terme de temps mais c'est donner du poids au SNEP et à la FSU. Une profession solidaire et rassemblée autour de son syndicat majoritaire, ça peut tout changer!

« ...Nous revendiquons une autre approche de la réussite éducative et sportive pour tous nos élèves par le déblocage de moyens financier et humains. C'est ensemble que nous devons lutter. ... »



SOMMAIRE n° 252 Octobre 2018

Acteurs électeurs

ricicars crecicars	
Lettre Pr Région	P 2
Edito JCD	P 3
Péda	P 4
Corpo Correspondants	P 5
Stages syndicaux	P 6
Syndicalisation	P 7-8
Stagiaires - Retraités - Equipements 84	P 9
Interview	PIO
Elections Pro	PII
Lettre Ministre Sports	P 12



L'actualité péda en un coup d'oeil!



La rentrée 2018-2019 vient récemment de s'effectuer mais déjà de nombreux rendez-vous s'annoncent. Nous vous proposons un rapide tour d'horizon de ce qu'il faut retenir pour ce début d'année. Pour bien démarrer, rien de tel que d'être bien informés.

Collège: le casse tête du LSUN et la dilution de l'EPS

« ... rétablir la place de l'EPS dans le cursus des élèves »

Les conséquences de la disparition de l'EPS au Brevet sont bien réelles. Les difficultés face au remplissage du Livret Scolaire Unique Numéri-

que (LSUN) sont nombreuses. 90% des collègues pensent que le travail spécifique à l'EPS n'est absolument pas visible, que le LSUN ne permet pas de mettre en lumière, chez les élèves, des acquis

spécifiques à l'EPS...Un "beau" recul pour notre discipline. Cet émiettement de la discipline et la dilution de ses contenus spécifiques contribuent à une perte de sens pour les élèves et les enseignants d'EPS. A la suite des programmes alternatifs, le SNEP-FSU va bientôt proposer un diplôme du Brevet alternatif. Celui-ci s'inscrira dans la revendication du SNEP d'une épreuve validant des acquisitions de savoirs de l'EPS et du rétablissement de la place de l'EPS dans le cursus des élèves.

<u>Lycée</u>: EPS malmenée et nouveaux programmes en perspective <u>Education Prioritaire - Réforme des Lycées Professionnels</u>

Avec la réforme du lycée, notre discipline est fortement touchée. Les enseignements d'exploration et de complément sont supprimés.

« A contre courant de la demande sociale et des besoins »

A contre courant de la demande sociale et des besoins, ces suppressions ne seront pas compensées par la possibilité d'enseignement de spécialité en EPS (la seule discipline ne faisant pas partie de ces enseignements dans la nouvelle maquette du BAC !). L'EPS

sera ainsi exclue du « grand oral » qui porte sur un projet en lien avec un ou deux enseignements de spécialité... Des modifications ont été effectuées sur les référentiels escalade et 3x500m des épreuves du BAC. Cette circulaire (18/06) est bien étonnante : il n'y a pas de changement majeur au niveau des modalités et elle a été conçue avant même la fin de la session du BAC 2018 et le rapport de la commission nationale! Le plus surprenant est qu'elle risque d'avoir une durée de vie bien courte car le CSP travaille sur les nouveaux textes pour le BAC 2021. Les directives : mieux articuler les programmes lycée avec ceux du collège et les attendus du supérieur. Après le traumatisme des programmes collèges,

il va falloir nous préparer à être combatifs et nous emparer des réflexions et débats qui vont avoir lieu pour le lycée...

Alors que les discussions sur la future carte de l'Éducation prioritaire pour la période 2019

- 2023 devaient s'ouvrir à cette rentrée, aucun calendrier n'est pour l'heure annoncé. Les futurs travaux devraient déterminer le périmètre et la composition de la nouvelle liste des établissements REP et REP+.

Dans ce contexte économique et social dégradé, il est impératif de construire une carte prenant en compte la réalité des besoins. La FSU avec le SNEP –FSU combattra un recentrage sur un nombre restreint d'établissements. Ce recentrage doit prendre en compte les lycées et lycées pro, il doit tenir compte et être fondé sur des critères scolaires et sociaux partagés.

Cette réduction ne ferait qu'aggraver des inégalités scolaires déjà fortes.

Nos inquiétudes sont fortes puisque 3 LGT de notre académie rempliraient les critères pour être classés en REP+, ils voient à cette rentrée leur prime ZEP réduite d'un tiers!

Echos du LP Port de Bouc : Après une

AG organisée à propos de la réforme de l'enseignement professionnel au lycée le 26 septembre, le 27, le lycée était représenté à Marseille lors de la manifestation des LP comme 23 autres!

« ... montrer notre désaccord sur cette réforme annoncée! » Inquiets des baisses horaires annoncées dans l'enseignement général mais aussi professionnel!

Inquiets car majoritairement nous accueillons un public fragile en 2nde que nous allons devoir aider, accompagner, remotiver pour la réussite

avec encore moins de moyens en heures et en personnels dès la rentrée 2019!

Inquiets pour les suppressions de postes et force-

ment aussi chez nous, et - ou l'augmentation de BMP alors que nous en avons déjà 30 %.

Comment être efficace quand on est sur 3 établissements scolaires sur une semaine de cours et que l'on doit enseigner sur 3 voire 4 niveaux différents ?!

Que sera notre DGH en janvier ? une augmentation des heures supplémentaires encore et une baisse des heures-postes ?

Nous sommes dans l'inconnu total ! La seule certitude : une majorité de personnels seront grévistes le 9/10 et en novembre pour montrer notre désaccord sur cette réforme annoncée! °





Pour toute question:

corpo-aix@snepfsu.net

2017/2018

LES RENDEZ VOUS DE CARRIERE :

Contestation de l'avis du recteur pour les RDV de 2017/2018

Eligibilité pour 2018/2019

Tu as bénéficié d'un rendez vous de carrière l'an dernier. Normalement tu as reçu en fin

d'année scolaire le compte rendu de ce rendez vous de carrière avec les différents items appréciés ainsi que les observations littérales de l'IPR et du chef d'établissement. Tu as pu y mettre un commentaire en retour.

Depuis quelques jours, tu as reçu l'avis du recteur qui fait synthèse de ce rapport.

En fonction de cet avis, tu pourras gagner 1 an au passage au 7è échelon ou au 9è échelon ou un accès à la hors classe plus rapide (l'avis pour ce dernier étant définitif)

Ces avis sont contingentés : 30% d'avis excellents pour les 6è et 8è échelons, 10% pour le 9è échelon. Le reste étant des avis très satisfaisants ou satisfaisants.

Ce qui peut poser problème :

- les évaluateurs reconnaissent la grande qualité du travail et de l'implication professionnelle de la plupart des collègues, dans une proportion bien plus élevée que ce que prévoient les quotas

d'avis « Excellent ».

- les items évalués ne représentent pas le parcours du collègue inspecté dans son ensemble et nous constatons un manque certain d'équité selon les évaluateurs (chef d'établissements et IPR) qui pour certains n'ont pas mesuré l'enjeu de leur évaluation notamment pour le troisième rendez vous de carrière (avis définitif)

Tout ceci crée beaucoup de crispation au sein de la profession, certains se sentant désavoués et parfois même démotivés par un avis qui à leurs yeux ne reconnaît pas à sa juste valeur leur implication professionnelle.

Nous invitons tout collègue en désaccord avec l'avis émis de contester celui-ci.

A la réception de ton avis, tu as un délai de 1 mois pour contester cet avis. Si au bout de I mois le rectorat n'a pas révisé ton avis, tu as 1 mois pour saisir la CAPA à laquelle siègent les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Pensez à nous informer de votre contestation pour constitution et suivi de votre dossier.

ACTUELLEMENT Première 2018/2019

étape: Es-tu éligible ou non au RDV de carrière au cours

de l'année 2018/2019?

Celles et ceux qui sont concernés ont normalement reçu un mail via l-prof leur signifiant un rendez-vous de carrière, mais il y a pu avoir quelques loupés (notamment pour celles et ceux qui viennent de changer d'académie ou de

Nous te proposons donc de le vérifier avec ce tableau. Si tu es dans cette situation et que tu n'as pas reçu d'avis informe le SNEP-FSU de ton académie et prends contact avec le Rectorat pour vérifier ta situation.

Le SNEP organise un stage sur la carrière et le déroulement des rendez vous de carrière le Jeudi 22 Novembre (de 9H à 17H).

Voir tableau complet sur le site

Pour cette année, je suis concerné-e si :

6è échelon : je suis passé à l'échelon 6 entre le 1 er sept 2016 et le 31 août 2017, donc dans ma 2è année à l'éche-

8è échelon : je suis passé à l'échelon 8 entre le 1^{er} mars 2016 et le 31er mars 2017, j'ai donc entre 18 et 30 mois dans l'échelon 8.

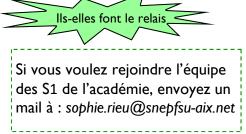
9è échelon : je suis passé à l'échelon 9 entre le 1^{er} sept 2016 et le 31 août 2017, donc dans ma 2è année à l'échelon 9.

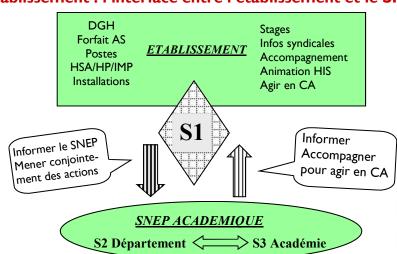
Il aura lieu à Aix en Provence, au Lycée Zola.

Pense à déposer une demande de stage syndical (modèle sur le site du SNEP) et t'inscrire sur le lien doodle : https://doodle.com/poll/dw48hghmya88st7p

\$1 : CORRESPONDANT D'ETABLISSEMENT

Le rôle de « secrétaire » d'établissement : l'interface entre l'établissement et le SNEP







Les stages syndicaux



SE FORMER avec le SNEP Aix- Marseille, OUI!

Egalement POUR AFFICHAGE Stages ouvrant droit à autorisation d'absence. 12 jours par an. Demande à adresser au Recteur, par vie hiérarchique, I mois à l'avance.

Modèle sur le site www.snepfsu-aix.net, rubrique « métier ».

Non Titulaires:

9/11 au collège de LAMBESC (13)

Le SNEP et la FSU poursuivent la lutte contre la précarité dans la Fonction Publique pour exiger l'augmentation des recrutements aux concours, la modification des conditions d'éligibilité, des formations. La précarité n'est pas une fatalité!

Des avancées pour les Non Titulaires à faire connaître! Depuis la rentrée 2016, le décret n°2016-1171 du 29 Août 2016 clarifie les conditions de recrutement, d'emploi et de travail, l'harmonisation du traitement en fonction de la qualification, et les conditions de l'évaluation professionnelle. Ce texte va permettre d'améliorer sensiblement la situation des agents non titulaires. C'est une victoire à mettre au crédit de notre action collective avec le SNES et la FSU. Le stage sera consacré à TOUT ce qui les concerne.

Carrière - conditions de travail : Jeudi 22 Novembre à Aix en Provence Lycée Zola

 Evaluation, avancement, PPCR, rémunération, conditions de travail.

Stage animé par Sophie RIEU, responsable de ce dossier au SNEP Aix-Marseille

Demande officielle auprès du Recteur avant le 22 octobre et inscriptions SNEP via lien Doodle

https://doodle.com/poll/dw48hghmya88st7p

Péda - Colloque : à Ville- Inscripuif (94) les 15, 16 et 17 novembre. Je me syndique

Ne ratez pas le grand rendezvous pédagogique de la profession.

Sécurité Responsabilité : les 12 et 13 novembre 2018 au Lycée St Exupéry à Marseille

Inscriptions avant 13 octobre

- * Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?
- * Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements,...?
- * Quelle contribution syndicale sur ces questions

Deux journées d'information et de formation animées par Jean-Paul TOURNAIRE, Responsable des affaires juridiques/sécurité/responsabilité au SNEP. Membre de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Etablissements d'Enseignement

Mutations:

Le 15 Novembre à Lambesc (13)

Le (s) stages et réunions mutations sont animés par les commissaires paritaires du SNEP Aix-Marseille. Inscriptions : avant le 15 octobre.





Syndicalisation 2018-2019

Je r	envoie	ma fich	ne à l'a	dresse	du trés	orier d	e mon	départ	ement	t (voir a	au dos	page 3)							
Date de naissance//					Sexe:	$_{F}\square$ M				Etablissement d'affectation ou zone de remplacement									
	Nom										<u>o</u>	Code établissement							
Identité	Nom de	ieune f	ille								ا ا	Nom							
	Prénom	Nom de jeune fille									Ē		e compl	ète					
			\ \ \ -				1	1			professionnelle	Adiess	Compi						
	Adresse	e compl	ете								ofe								
											ğ	Echelo	ou groupe pour les retraités)						
											Ö	Situation administrative (entourez					z ci-des sous)		
	Mail									Î	Situation	Т	ZR Poste fixe			Temps partiel: 9			
	Téléphone fixe										Sit	Prof Sport stagiaire Prof		Prof EPS	stagiaire	Ag	régé stagiaire		
	Téléphone portable										Di	isponibilité			Congès (parental				
	refeptione portable											υ.	1		, i	onges (p	T T	,	
	Envoi des bulletins SNEP-FSU Envoi d						du bulletin FSU ("POUR"))		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin							
S							/ersion nanier				J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'auto à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans								
ıţ.		Adresse personnelle					☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement				conditions fixées par les artciles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation								
Bulletins		☐ Version électronique					Version électronique						me dans les mêmes conditions qu formatique, 76 rue des Rondeaux				dressant au		
-												t signatu						T	
	'	Envoi de	es hors s	éries "Co	ontre pie	ed" uniq	uement	parvoie	postal	е									
					Co	tisati	ons S	NEP-F	SU M	ETRO	POLF	2018	2019						
	Ento	irez vot	re caté	gorie pro									gorie/é	helon			J		
	⊕ Entot			⊕ Boue bu	₽	1		1	2	3	4	7	7	7/HEA3	8	9	10	11	
	Prof EPS	S - Prof d	e sport	- PCEA A	gri - ENS			100€	126€	143€	152€			175€	187€	199€	213€	228€	
professionnelle				biadmis						149€		+	+	186€	199€	214€	230€	239€	
	_			rof Sport				199€		224€	242€	257€	-				_	-	
	Prof EPS		ExProt	Sport C	asse Ex.			236€			283€	303€		334€ 152€	1606	168€	178€	188€	
		iC Hors (lasse						120€	126 € 177 €			227€	152€	100€	108€	1/8€	188€	
		C Classe						211€	229€		257€	271€	ZZ, C						
	MA et (100€	113€	116€	124€	133€	140€	150€					
our				gorie pr					Catégorie/échelon										
SSi	↓ Agrégé	€TDC	1	Û	û	û		1 110€	2 166€	3	4 183 €	5 194€	6/HEA1 208€	7/HEA2 223€		9/HEB1 256€	_	2 11/HEB3 282 €	
ofe			sse - CT	PS Hors C	lasse			256€		283€	183€	194 €	303€	_		250€	2/1€	282€	
g				Classe E				283€	2710	203 0			303€	315€	334€	334€	345€	363€	
atégorie							100.6		a		About on the Dilletin								
ég	Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe Agrégé stagiaire sur 1er poste						100 € 110 €		Stagiaire non reclassé : selon					Abonnement Bulletin Non syndicables 60				1	
Cal	Congé p	The second secon					46€		échelon de la catégorie d'origine.					Non syndicables 60 € Institutions/Associatio 60 €					
	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					44€				à calculer			Etudiants ST			20€			
	Autre contractuel (CDD)					30€	selon l'échelon			ı et la quotité									
	Congé d	de forma	ation				102€		de serv	ice.									
						Retr		Montant				e (net)		•					
		\ 100		Groupe 1				551 € et		-						groupe 8			
		<u>urà 100</u> 001 € e		groupe 2	51€ 68€			801 € et		_				701 € e1 eur à 2 9		groupe 9 groupe 10			
				€ groupe 3	-			301 € e		-	0		Сирсии						
						Je	chois	is de i	payer	ma c	otisat	ion							
1/ N	ouveaut	é ! En lie	ne sur l	e site ht	tp://ww	w.snepf	su.net												
	ar chèqu							hèques	(max 8)		(Indiau	iezau do	s de cha	aque chè	oue la d	late d'en	caisser	nent)	
_	ar prélèv																		
3/ F	ar preiev	ement		e de pré			tue le 3	ие спаці			mois de	1		Прпззе	zie iliali	uat ci-ue	:550us.	_	
																	 		
PREL	EVEMENT			mulaire de ma ux instruction													elle.		
	ANDAT			remboursem aines suivant			compte pour	un prélèvem	ent autorisé.										
Single Eu	EPA	- san	s tarder et au	ı plus tard da	ns les 13 mo	ois en cas de	prélèvement	non autorisé	<u>.</u>		<u> </u>								
		Vos	droits conce	mant le prése	nt mandat so	ont expliques	dans un do	cument que	vous pouvez	obtenir aup	res de votre l	oanque.	Pour le	compte	du	CREE	MI'O TIC	POT	
Nom							SNEP-F						CREDIT D'IMPOT						
Prénom									76, rue des Rondeaux			deaux	Vous bénéficiez						
Adresse								75020 PARIS d'un cre					crédit d'i al à 66%						
Com	Compl. d'adresse									Ref : cotisation SNEP montant									
	CP - Ville									A: cotis									
Pays													Le :			-			
	e IBAN												Ci+	Ino :		Par	exemple,	une	
	e BIC					NACO O	DE 10	NE	ID.				Signatu	ire:		cotisa	tion de 15	52 € ne	
Paiement récurrent 🗵 MERCI					IVIERCI	NF JOIN[DRE UN R	ıB							vous coûte réellement que 51,68 €.				



Seuls, on ne peut rien. Mais ensemble, on peut beaucoup!

Pour joindre vos trésoriers-ières



t2-04 @snepfsu.net t2-05 @snepfsu.net t2-13@snepfsu.net t2-84 @snepfsu.net





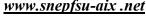
t3-aix@snepfsu.net



12 place du Général De Gaulle 13001 MARSEILLE



www.snepfsu-aix .net



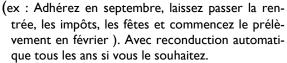


66% déductible des impôts ou en crédit d'impôt si non imposable.

Paiement en ligne! CB

Ou fiche page 7 si vous choisissez

- Paiement en plusieurs fois (8 x maxi) Chèques ou RIB Paiement par prélèvement
- automatique à la date souhaitée



(finis les oublis!) 🙂





Je renforce le poids de mes élus

en VOTANT SNEP et FSU aux élections professionnelles (CAP. et .CT.)

du 29 Novembre au 5 Décembre 2018 (notez-le!)

Au quotidien les militant-e-s du SNEP sont au côté de la profession sur le terrain et dans toutes les instances où ils et elles sont les seul-e-s à porter la question spécifique de l'E.P.S. au côté des représentants des syndicats de la FSU.

- Une question carrière : contacter le secteur corpo du SNEP académique (16 commissaires paritaires) Sophie RIEU corpoaix@snepfsu.net
- Une question emploi et organisation de l'EPS

dans les établissements,





- Une question Santé, Sécurité et Conditions de travail, CHSCT : contacter le Bureau départemental du SNEP des quatre départements de l'académie : S2-04@snepfsu.net, s2-05@snepfsu.net, s2-13@snepfsu.net, s2-84@snepfsu.net
- Une question équipement : contacter Stéphane JOUVE, secteur équipement du SNEP académique, s3-aix@snepfsu.net

- Une question stagiaires : contacter Isabelle MORANT, responsable académique des stagiaires, s3-aix@snepfsu.net
- Une question sport scolaire : contacter Gilles RODIA, secteur sport scolaire, s3aix@snepfsu.net
- Une question T.Z.R : contacter Sophie RIEU, responsable académique, corpoaix@snepfsu.net
- Autres questions : s3-aix@snepfsu.net

S'informer soi-même, c'est déjà « agir » ! Mais aussi partager les informations nécessaires avec la profession et les représentants du SNEP-FSU c'est également « agir » collectivement pour notre métier, nos conditions de travail, l'E.P.S. et le Sport Scolaire, pour l'intérêt général.

Rejoignez-nous! Contactez-nous.

Pierre BERAUD vient de nous quitter des suites d'une longue et très pénible maladie contre laquelle il s'est battu avec un courage remarquable. Maître de conférence à la Faculté des sciences du sport de Marseille, formateur unanimement reconnu par des générations d'étudiants et d'enseignants de l'académie, militant de l'EPS, il a toujours lutté pour une EPS de qualité. Toujours très proche des "collègues des bahuts" et prêt à les aider, grand défenseur de l'Association Sportive, il ne manquait pas une occasion de la valoriser. Il a incarné la boxe française et beaucoup de ses étudiants-es, professeurs aujourd'hui, continuent à défendre cette noble activité. Nous partageons la tristesse de sa famille, de ses collègues, de ses amis. Un grand Merci Pierre.



STAGIAIRES

Le SNEP-FSU Aix-Marseille viendra à votre rencontre tout au long de l'an-

Nous sommes venus à votre rencontre lors de la rentrée.

Cela nous a ainsi permis de vous remettre des outils qui vous seront utiles dès votre rentrée et surtout de répondre à vos premières interrogations (organisation de l'année de de déplacement...).

Le SNEP-FSU Aix-Marseille organisera également des réunions mutations spécifiques pour les stagiaires sur les 2 phases du mouvement (inter académique en novembre et intra académique en mars). Sachez que ces temps de formation sont un droit. Cette réunion sera très importante pour vous permettre de faire vos vœux en toute connaissance de cause et de faire des choix éclairés

Enfin, soucieux de contribuer à

stage, reclassement, indemnités la réussite de votre entrée dans le métier, nous proposons de vous apporter notre éclairage sur quelques aspects de la réglementation et de la législation qu'il nous semble important de connaître et de comprendre. Nous vous invitons à une séquence de formation autour de l'étude de cas portant sur les questions de sécurité des élèves et de responsabilités des professeurs d'EPS (voir page STAGES) grâce à nos collègues au secteur «juridique» du SNEP -FSU national.

> Isabelle MORANT <u>Contact</u>: corpo-aix@snepfsu.net

Actions EQUIPEMENTS 84

Bureau 84

Isabelle BEGUERY, Yves AUJARD-CATOT, Philippe MANDON, Olivier BRICHET, Cécile RONZIERE, Françoise GARDETTE, Gilles BERRICHON, Karim AZZAZ, Camille ROUMIEU.

Suite au bilan sur vos conditions d'enseignement mais aussi celle de vos élèves nous avons eu 97% de retours. La 2^{ème} étape est de créer un groupe de travail conjoint avec le conseil départemental (1 élu, 1 technicien), un représentant de l'inspection, un représentant du DASEN et le SNEP84.

Actions déjà menées

- 5 septembre : conférence de presse à Avignon sur la situation de rentrée avec la FSU.
- Article du journal La Provence mardi 18 sept : titre « Installations sportives à bout de souffle »
- Interview à France Bleue Vaucluse le 19 septembre de Cécile Ronzière et Isabelle Béguery du bureau SNEP.
- Question posée par Sylvain Bartet représentant SNES/FSU au CDEN de rentrée : le SNEP demande la constitution d'un groupe de travail 2 fois par an organisé par le Conseil Départemental pour planifier les investissements en matière d'installations sportives sans pour autant oublier la participation de l'Etat, celle de la Région pour les lycées, celle des communes et groupement de communes. Il lui a été répondu que cela n'était pas envisagé.

- Lancement d'une pétition réclamant la construction de 2 piscines et 6 gymnases pour le Vaucluse sans oublier la rénovation des installations vieillissantes.
- Stand de signature rue Viala à Avignon le mardi 9 octobre.
- Article La Provence du mardi 10 octobre 2018 « les professeurs d'EPS continuent le match »
- Interview France Bleue Vaucluse du mardi 10 octobre journal de 8h.

<u>Sur les suites à donner</u> : Les collègues ont reçu la pétition par mail et doivent la faire vivre et nous la renvoyer. Nous tenons un compte du nombre de signatures. Elle est également en ligne sur le site « mes opinions.com » et va l'être sur les sites du SNEP Académique et National. L'objectif est d'obtenir + de 1000 signatures.

Nous allons contacter les clubs, les associations culturelles, les fédérations de parents pour lancer un appel commun pour rendre la mobilisation plus grande dans la population.

Nous allons ensuite envoyer un courrier aux IPR, au DASEN, au Conseil Départemental pour demander à nouveau un groupe de travail régu-

TRAITES : Résistance et Offensive Inter générations!



Michel Crémonesi

Le Haut commissaire Mr Delevoy a fait tournée promotionnelle pour vanter les mérites de son

nouveau système « universel » .ll serait plus stable, plus juste reposant sur des règles partagées par tous.

Il reprend le slogan de notre Président du 1 Euro cotisé représentant les mêmes droits pour toutes et tous. Au passage ces «mêmes droits» pénalisent fortement les bas salaires et les carrières en dents de

Si nous acceptons cette mauvaise proposition chacune-une payera pour son compte en essayant de cumuler le plus de points possible. Chacun pour soi !! Finie la solidarité intergénérationnelle. Pourquoi?

Chacun-une va engranger des points tout au long de sa carrière professionnelle, points acquis en fonction de la valeur d'achat. Cette valeur d'achat du point variera souvent et elle sera forcément remise en cause en fonction de la conjoncture économique. La retraite sera donc calculée sur sa réserve de points en fonction de la valeur du point au moment de la liquidation des droits! Quelle garantie aurons nous?

Aujourd'hui que se passe- t-il et pourquoi défendons-nous le système actuel? Il est bon de rappeler à toutes et tous :

Notre système de retraite fonctionne par répartition. Cela veut dire que les cotisations financent les retraites. Le financement collectif du système en place repose sur la masse salariale et il assure sécurité

et qualité. La solidarité inter génération est essentielle!

De plus le niveau de retraite est garanti sur la base d'une fraction des meilleurs salaires, 6 derniers mois en ce qui nous concerne.

Soyons très vigilants! Mais ça ne suffira pas!

- I- Montrons notre résistance et soyons surtout offensifs! Nous devons « tous ensemble » mettre en échec cette politique d'austérité « macroniste » et ses choix.
- 2- Participons aux actions menées pour la défense de la Fonction Publique
- 3- Revendiquons la garantie de nos pensions et leur valorisation pour toutes et tous
- 4- Demandons la suppression de l'augmentation de la CSG.°



Alors qu'on évoque aujourd'hui la disparition du Ministère des Sports ...

« On ne peut pas mieux s'y prendre pour vider les services qu'en supprimant les missions des personnels....»

Effectifs PACA:
77 cadres en fédérations
50 en services
37 dans les 3 CREPS
TOTAL: 164
(au 31/12/2017)

Opus n°8: Paroles de terrain! Rencontre avec deux collègues exerçant (dans notre académie) au Ministère des Sports

Interviews d'Anthony DESBOIS, Conseiller Technique Régional - DRJSCS PACA - FSGT et Patrice GUADAGNIN, Responsable Technique Pôle France Voile à Marseille - FFV

Comment avez-vous personnellement perçu les annonces concernant le budget 2019 ?

<u>AD</u> - C'est dramatique sachant que le budget affiché de 0,14% du budget de l'Etat concerne le périmètre "jeunesse-sport-service civique" et que le budget propre au sport n'est que de 0,07%.

<u>PG</u> - Après avoir baissé de 7% en 2018, le budget diminue encore de 6,2% en 2019. Difficile de comprendre cette logique après avoir obtenu les JO de 2024 et d'annoncer de doubler le nombre de médailles (80). Il faudra donc faire plus et mieux avec moins !

Quelles ont été vos réactions face aux éventuelles suppressions de postes?

AD - Le ministère annonce 1600 ETP (équivalent temps plein). Dire que ces suppressions sont « fléchées » sur les CTS (conseiller technique sportif) n'est pas si évident que ça. En effet, pour 2019, le SGMAS (secrétariat général des ministères sociaux) prévoit une suppression de 250 postes qui peuvent concerner tous les agents. Quid des conseillers d'animation sportive (CAS) en services déconcentrés (DDCS, DDCSPP et DRDJSCS) dont de plus en plus de missions sont supprimées par les ordonnances de déréglementation (abrogation des déclarations d'établissement d'APS, de la procédure d'agrément. ...). On ne peut pas mieux s'y prendre pour vider les services qu'en supprimant les missions des personnels!

PG - Ma première réaction fut une certaine incompréhension et surprise. Je pensais qu'avec l'annonce des JO de Paris 2024, on allait au contraire reconsidérer les CTS et le sport dans la société. C'est tout à fait le contraire, en annonçant la suppression de 1600 postes à l'horizon de 2022 et à l'extinction progressive des CTS. On entend parler de cadres privés gérés par les Fédérations. Les fédérations les plus riches seront peut-être moins touchées mais je doute fortement que toutes les autres s'en sortiront.

Quelles sont les missions les plus menacées ? Toutes les missions sont menacées !

<u>Concernant les CTS</u> placés auprès des fédérations sportives : la perte de leur statut de fonctionnaire remettrait en cause les principes fondamentaux de l'égalité des chances et des territoires, leur indépendance vis-à-vis des élus fédéraux, leur neutralité à l'égard des choix politiques. Ils ne seraient plus les garants de bonne articulation entre les priorités ministérielles et les projets fédéraux.

Concernant les CAS: leurs missions se voient de plus en plus recentrées sur du "régalien" ou autrement dit de la « police administrative » évacuant les missions éducatives pourtant au centre de leur statut. Ces personnels en DDI (au niveau départemental) sont sous l'autorité du Préfet de département et ne reçoivent que "pour information" les instructions émanant du Ministre des sports.

Le modèle sportif et associatif français est-il en danger?

<u>PG</u> - Le développement du sport repose beaucoup sur le milieu associatif et le bénévolat. C'est un modèle qui a quand même fait ses preuves!

AD - Malheureusement oui.

- . D'abord par la suppression programmée de 120 000 postes dans le service public à échéance 2022 :
 - dont moins 70 000 dans la Fonction Publique Territoriale
 - et moins 50 000 dans la Fonction Publique d'État.

. Ensuite parce que les suppressions dans le champ du sport, et de l'EPS aussi, va davantage encore augmenter les inégalités d'accès à la pratique physique ou

sportive et éloigner les publics les plus fragi-

La comparaison est édifiante : 30 000 profs d'EPS pour 5,6 M d'élèves en collèges et lycées (soit 1 pour 186, ce qui est déjà indécent et sans compter les élèves du 1er degré) et 2 500 profs de sport du Ministère chargé des sports pour 16 M de licenciés (soit 1 pour 6 400 sans compter les usagers hors fédérations pour lesquels les CAS en services déconcentrés agissent en terme de suivi ou de conseils auprès des collectivités territoriales par ex, et les autres profs de sports formateurs en CREPS et écoles nationales qui forment les futurs éducateurs sportifs).

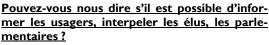
. Enfin, parce que le gouvernement veut libéraliser le sport pour en faire une marchandise.

On s'achemine vers la création d'une Agence nationale dans laquelle une "conférence des financeurs" doit se partager les responsabilités entre l'Etat, le mouvement spor-

tif, les collectivités territoriales et le "monde économique". Le tout avec l'Etat

qui pèse 30% tout mouillé!

Les dés sont pipés d'avance. Le fameux CNDS (centre national de développement du sport) sera intégré ou digéré par cette Agence avec des affectations de subventions qui échapperont aux clubs.



AD - Le public a du mal à se mobiliser.

A cette fin, le mouvement sportif a mis en ligne une pétition : http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/index.php. Déjà 250 000 signatures.

- Vous pouvez voir aussi ce qu'a fait la FSGT :
 - . 1 clip "simple-basique", sympa!
 - . 1 dossier sur la nouvelle gouvernance du sport : https://www.fsgt.org/federal/communiqué-fsgt-rentrée-sportive-et-associative-le-sport-est-un-droit-pas-une-marchandise
- Une lettre aux députés et sénateurs est en cours de rédaction avec le SNEP et la FSGT, pour ne citer qu'eux. Nous vous la proposerons dans quelques ours.

L'heure est vraiment à la mobilisation. !

<u>PG</u> - Le meilleur moyen reste la presse écrite et les reportages TV. Il faut faire signer massivement la pétition.

Notre profession est particulièrement inquiète et très attentive, alors merci beaucoup Anthony et Patrice pour ces éclairages précieux et votre fidélité au SNEP, syndicat de tous les personnels en charge de l'EPS et du Sport.



Patrice GUADAGNIN

THE FSU

du 30 novembre au 6 décembre

Vous serez les actrices et les acteurs de votre avenir

4 votre écran pour être défendu pendant

Du 30 novembre au 6 décembre, chaque enseignant d'EPS décidera – par ses votes :

- de qui le représentera et défendra ses droits et ses revendications dans les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** qui sont obligatoirement consultées sur tout ce qui touche au déroulement de la carrière (rendez- vous de carrière, avancement, mutation, congé de formation, temps partiel, etc.)
- de qui portera les exigences de reconnaissance de l'EPS et du sport scolaire (de son métier, salaires, conditions de travail, services) et de moyens (postes, forfaits AS) pour le Service Public d'Education dans les **Comités Techniques (CT).**

Ces représentants siègeront pour 4 ans dans les comités et commissions, au plan national et académique.

Il s'agit du rendez vous démocratique le plus important pour notre profession.

4 ans

Alors que le gouvernement vient d'annoncer son intention de mettre en cause le rôle des instances paritaires, le SNEP et la FSU continueront de défendre le fonctionnement et les prérogatives des commissions paritaires, afin de garantir le respect des droits des personnels et l'indépendance des enseignants. Les prochaines élections professionnelles vont donc se dérouler dans un contexte où les enjeux sont particulière-

ment considérables.

Ces élections se dérouleront uniquement par internet (vote électronique) du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Pour cela, vous devrez ACTIVER votre messagerie professionnelle prenom.nom@ac-aix. fr sur le site de l'académie d'Aix-Marseille

www.ac-aix- marseille.fr

Si votre messagerie n'est pas activée, vous aurez besoin de votre NUMEN (adressez-vous au secrétariat de votre établissement).

Pour toute demande d'assistance exprimez votre demande sur VERDON : $\underline{\text{http://assistance.ac-aix-marseille.fr}}$



Du 29 Novembre au 6 Décembre, chacune et chacun d'entre nous aura, par ses votes, la possibilité – en votant pour le SNEP et pour la FSU - de peser et de contribuer à dessiner son avenir personnel et celui de toute une profession.

Dès maintenant, préparez-vous à faire entendre votre voix ! °

Pas d'intox, traiter des mutations, des promotions, des affectations, des reclassements, des postes aux concours, des horaires et des programmes en EPS, du sport scolaire, des installations sportives, de la formation professionnelle continue..., c'est parler concrètement de ce qui sera en jeu du 29 Novembre au 6 Décembre 2018.

A ce moment- là, ce qui comptera, ce sera la <u>participation</u> <u>massive</u> des enseignants d'EPS titulaires, stagiaires, contractuels aux élections professionnelles organisées par le Ministère de l'Education Nationale et leurs votes en faveur des candidates et des candidats présentés par le SNEP (pour l'élection des CAP) et la FSU (pour l'élection des CT)!

Vous nous côtoyez et rencontrez sur le terrain, dans les rencontres UNSS, les stages ou à l'occasion des diverses initiatives syndicales, vous savez que vous pouvez compter sur nous!

L'engagement des élus SNEP-FSU au service de la profession n'est possible que parce que les enseignants d'EPS ont donné – par leurs votes – à la FSU et au SNEP une très forte représentativité!

Ce n'est pas la même chose quand – face au Ministre, au Recteur, aux DASEN ou aux Inspecteurs Généraux ou aux IPR d'EPS – on parle, forts de 76 % des suffrages exprimés.

C'est ce que la profession a accordé au SNEP-FSU lors des précédentes élections professionnelles Ce n'est pas la même chose si on

«cause» au nom de 2 ou 7%!°



LETTRE du SNEP Aix-Marseille à Roxana MARACINEANU, Ministre des Sports.









Monsieur DUMAX-BAUDRON Jean-Claude Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille 12, place du général De Gaulle - 13001 Marseille Mail : s3-aix@snepfsu.net



A Marseille, le 03 octobre 2018

Madame la Ministre,

Notre organisation syndicale académique, le SNEP-FSU Aix-Marseille, enregistre votre arrivée au ministère des sports très favorablement. Compte tenu de votre prestigieuse carrière de nageuse, nous tenons à vous interpeller sur la situation catastrophique du parc des piscines de la ville de Marseille.

L'image du cercle des nageurs de Marseille est une remarquable vitrine pour la ville mais elle masque une véritable pénurie d'installations aquatiques pour apprendre à nager. La fermeture et la détérioration des piscines marseillaises impactent une jeune population à la mixité très prononcée. L'incidence est palpable dans le monde de l'Éducation Nationale où 47 % des enfants, à la fin du primaire, ne savent pas nager. Or l'apprentissage de la natation est «une priorité nationale» comme stipulé dans la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 parue dans le Bulletin officiel n° 34 du 12 octobre 2017. Inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « savoir-nager » doit être atteint dès la classe de 6ème et au plus tard en fin de 3ème.

L'enjeu d'un bon apprentissage de la natation est crucial. Les noyades sont responsables de près de 500 décès accidentels chaque été. 2018 a été particulièrement meurtrier. L'enquête noyade, réalisée par Santé publique France, fait état de 1758 noyades ou débuts de noyades entre le 1er juin et le 9 août. Deux fois plus qu'en 2015 avec un pic début août, où 122 personnes sont mortes en dix jours. La canicule, qui a incité la population aux baignades, est évidemment en lien avec ces tragédies. La région Paca, avec 135 noyades accidentelles, dont 24 suivies d'un décès, arrive en tête de ce triste palmarès. Pour ce qui est de Marseille, le bilan est lourd : 6 décès, 15 blessés graves (conséquence d'une syncope anoxique) et 17 blessés plus légers. Dans une période où l'état français prend des mesures pour épargner des morts inutiles avec par exemple la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes, il nous semble prioritaire de relancer une politique nationale d'apprentissage de la natation conjointement liée à un plan ambitieux de création de piscine comme nous l'avons connu dans les années« 70 » avec le programme des « 1000 piscines ».

À Marseille, la surface de bassin par habitant est près de quatre fois inférieure à celle de Lyon et trois fois inférieure à celle de Nice, autre ville au bord de la Méditerranée." Nous connaissons depuis dix ans une diminution de 50% du parc des piscines publiques alors que la population municipale a augmenté de 1,5 % entre 2008 et 2016. La surface des bassins de natation a été réduite de 36% au cours de cette période". La situation n'est plus tenable, un effort financier de grande envergure doit être envisagé par la ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a également la gestion de ce dossier.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, le SNEP-FSU Aix-Marseille est convaincu que votre expertise dans ce domaine peut créer l'élan nécessaire pour mettre en place un plan national d'intérêt public. Sauver des vies est d'utilité publique. Plus localement, une intervention de votre part auprès des gestionnaires des installations marseillaises est grandement souhaitable.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour travailler ce dossier que nous avons déjà maintes fois abordé avec la ville de Marseille.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON Secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille